



Comité Régional « NORMANDIE BALL-TRAP »

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 Janvier 2026.

Le Comité Régional Normandie Ball-Trap s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire le Samedi 17 Janvier 2026 sur convocation de son Président, à Putot en Auge.

Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte à 10 h 15

ERIC COLAS souhaite la bienvenue à tous. Présente comme il est de coutume les Vœux pour cette Nouvelle Année, qu'elle apporte à chacun tout ce qu'il peut désirer pour lui et pour les siens ainsi qu'une bonne année sportive.

Une minute de silence est observée pour nos amis disparus en 2025. Lionel Tourgis (Pdt du BT CAEN SUISSE NORMANDE) et secrétaire du comité régional Normandie Ball Trap.

Sont présents ou représentés: BT.Caen-Suisse-Normande, BT Orbec, E.S. Falaisienne, ASPTT Évreux, BTC du Plateau, BT. Andrésien, US Rugles, AS Breteuil, A.S.T.A.C, BT Argentan, C.T. La Cavée Mallet, BTC Jumiégeois, BTC Rouen, Tirs et loisirs

Excusés : BTC Conches, Btc du Marais, Btc Carentanais, CE Total Normandie Sport, Inter club du pétrole, BTC des Patrinotes.

Absents: Les Soucoupes Volantes, BTC du Marais, ASBT St Paterne, TA Pigeons de la Risle, BTC Alençon, AC Renault Cléon, Le ball trap des carrières, CO Renault Sandouville, AC Renault Cléon, AS Flexi France.

Le nombre de voix représentées est de 72 sur 90, le quorum étant atteint, l'assemblée peut raisonnablement statuer.

Je vous remercie de votre présence à cette Assemblée Générale 2026. Vous êtes encore cette année, nombreux à vous être déplacé pour cet événement majeur de la vie associative.

Je voudrais remercier l'ensemble du comité directeur qui m'a épaulé durant cette première année. Plus particulièrement notre trésorière Anne Caroline Gabriel qui va nous présenter les différents points financiers du comité pour 2025 et 2026. Le vice-président fosse Patrick Michel pour son aide précieuse dans la gestion de la partie fosse , Jessy Trempu et Alphonse Marie pour la gestion du site web du comité régional ainsi que le responsable des arbitres Régis Blin pour la gestion des arbitres .

Je tiens à remercier les membres du comité directeur qui ont représenté ce dernier lors des différents championnats de ligues et trophées qui se sont déroulés en 2025.

Comme je l'ai dit lors de l'AG 2025, nous essayons de répondre aux différentes demandes que vous nous faites dans des délais les plus court. Cependant lorsque nous ne connaissons pas la réponse, nous nous adressons à la FFBT et revenons vers vous dès que possible.

Comme je l'ai annoncé lors de l'AG 2025 , nous n'avons pas matière à vouloir tout changer. Nous avons appliqué durant cette première année le règlement et ce qu'il y a d'écrit dans le compte rendu d'AG.

Rapport Moral.

La Ligue comptait en 2025 : 29 Clubs cotisant comme en 2024. Le nombre de licenciés est en hausse pour 2025. Il passe de 1974 en 2024 à 2084 en 2025, soit une hausse de 110 licenciés.

Les championnats de ligue ainsi que les trophées se bien déroulés, a l'exception du trophée FU qui a été annulé par faute de participants. Merci aux clubs qui passent du temps à organiser de telles compétitions.

Pour rappel, le club d'Orbec a organisé une pré sélection DTL qui a accueilli 125 participants, le club de Falaise a organisé le championnat de France PC, 550 tireurs venu de tout l'hexagone ont pu apprécier l'organisation de ce championnat . Il faut ajouter que c'est le premier France Pc qui a été organisé dans un club associatif depuis 40 ans.

Un grand bravo à ces deux clubs pour l'organisation de ces événements.

Le Président signale que **l'Assemblée Générale de la FFBT aura lieu le 7 Mars prochain**, il engage vivement chaque représentant de club à y participer. Dans le cas contraire, pensez à faire parvenir vos pouvoirs soit à votre Président de Comité Départemental, soit à un représentant de votre département, en vous assurant de sa présence effective à cette réunion, ceci afin d'atteindre le quorum, de pouvoir délibérer en A.G. Il serait souhaitable que chaque département ait au moins un représentant, en possession des pouvoirs des clubs, ceci étant un minimum !!

Désormais, aucun document n'est distribué. Vous avez reçu par internet les différents documents, charge à vous de les imprimer pour les avoir en disponibilité.

La liste des licenciés de votre club est à consulter directement sur WebLice.

Quant à :

- La liste des correspondants des clubs !
- La liste des adresses Email des correspondants de Clubs.

Si il y a des erreurs concernant votre club, merci de les faire remonter pour correction et mise à jour.

Rapport Sportif

Le CR félicite l'ensemble des tireurs Normands qui ont brillé lors des différents championnats nationaux et internationaux. (distinctions en pièce jointe)

Remboursement des engagements aux Championnats de France :

Il est rappelé que les engagements des championnats de France sont remboursés aux clubs, jusqu'à la cinquième place en série et en catégories (décision AG 2018), à charge aux clubs de les faire suivre aux tireurs. Précision supplémentaire, ce remboursement n'a pas lieu pour les Championnats Internationaux. Pour rappel, les juniors/cadets bénéficient de la gratuité d'inscription pour ces compétitions mais reçoivent de la part du CR une indemnisation. Pour la saison 2024, le montant des différents remboursements s'est élevé à 5039 euros , celui de 2025 est de 7614 euros.

Rapport Financier

Eric COLAS donne alors la parole à la trésorière Anne Caroline Gabriel pour la lecture du compte d'exploitation qui fait ressortir un déficit de 1139,95 € pour 2025 qui s'ajoute au déficit de 813,87 pour 2024 soit un total cumulé de 1947,82 euros.

Anne Caroline présente à l'ensemble des participants les différents points de dépenses et recettes. Il en ressort que l'ensemble des compétitions de ligues et trophées est déficitaires de 15074,31 euros.

Ce déficit est à peine couvert par les différents versement de la FFBT (licences, APJ, cotisations club). Effectivement, il y a de l'argent sur le compte épargne mais comme la souligné Anne Caroline , le CR actuel ne veut pas être celui qui a laissé la situation se détériorer.

Pour expliquer une partie de ce déficit, en 2023 le CR a baissé la part de redevance CR de 3 euros suite à une demande des clubs pour compenser la hausse importante du prix des plateaux.

Depuis toujours les tarifs des compétitions régionales sont inférieures au tarif préconisé par la FFBT : 70 euros pour le PC, 60 euros pour le CS, 50 euros pour la fosse, idem pour le tarif plateaux des dames. Quant aux jeunes, ils ont la gratuité de l'ensemble des dites compétitions ainsi que des bons cartouches d'une valeur de 30 euros.

En conséquence, il a été décidé d'une augmentation de 4 euros sur les tarifs des championnats de ligues et trophées, ainsi qu'1 euros par tireur sur la cotisation club vers le CR . (voir explication paragraphe licences 2026).

Comme expliqué, le but est de revenir à l'équilibre financier pour 2026 .

Quitus est demandé par le Président, il est donné à l'unanimité. Et la trésorière est applaudie par l'assemblée pour l'ensemble de son travail COLOSSAL.

Présentation du bilan prévisionnel 2026, qui est adopté à l'unanimité.
(documents en pièce jointe)

LICENCES 2026

La cotisation de la FFBT est **comprise entre** (50 € et 200 €) * + 60 € pour le Comité Régional.

***Minimum 50€, à partir du 51° licencié 1€ par licencié, au-delà de 200 licenciés 200€.**

Le prix de la licence pour 2023 a été augmenté de 5€, soit une licence Adulte à 65€. Pour les jeunes, il reste à 30€. Il faut ajouter les 2€ au titre de la défense des clubs. Pour ceux qui désirent une couverture supérieure, l'assurance à 6€ ou 8€ suivant l'option choisie.

COTISATION CLUB VERS LA LIGUE

En plus des 60 euros habituels de cotisation, 1 euros en plus par licencié jusqu'à 200. Soit pour un club qui avait 100 licenciés en 2025 : $60 + 100 = 160$ euros prélevé par la FFBT lors de votre premier bordereau de licence 2026 validé.

Il faut ajouter 15€ pour l'abonnement à la revue qui devront être réglés avec la licence.

La cotisation "Fond de Défense des Stands" est maintenue à 2€. Chaque tireur verse 2€ lors de la prise de licence, chaque club verse 2€ par licencié, le Comité Régional verse 2€ par licencié et enfin la FFBT verse 2€ par licencié.

INFO:

Sur "Weblice" vérifiez bien toutes les infos concernant le licencié. Surtout l'adresse et l'adresse Email. Désormais, si ces informations n'apparaissent pas, vous ne pouvez pas valider la licence.

APJ : autorisation de pratique journalière

Pour rappel , tout personne qui souhaite pratiquer le ball trap doit être titulaire soit d'une licence FFBT soit d'une APJ.

La délivrance de cette APJ est **OBLIGATOIRE** dans le cas contraire, le tireur qui en serait dépourvu n'est pas couvert par aucune assurance.

En 2025, 1600 APJ ont été délivrées en Normandie , le CR compte 29 clubs, 1160 A PJ ont été délivrées par 4 clubs..... Certains clubs 0, que faut-il en conclure ?

Outre le fait que le club qui ne délivre pas d'APJ se mette hors la loi, il faut prendre en compte l'aspect financier de ces APJ, le CR reçoit 0,50 euros par APJ (879,50 euros en 2025), a l'heure où nous avons dû augmenter la cotisation d'un euros par tireur par club, il y a la une solution non négligeable pour épouser une partie de ce déficit.

De plus, il n'est pas agréable pour un club qui applique systématiquement les APJ , d'entendre que dans le club de machin, le président est sympa car il ne les fait pas

Le prélèvement des APJ se fait directement sur votre compte Weblice, avec une cession de 1,50€ pour le club et 0,50€ sont reversés au Comité Régional. Règlement chaque trimestre.

Le calendrier déjà préparé lors de la réunion du Comité Directeur du matin est complété avec les attributions des Compétitions aux Clubs qui en ont fait la demande au préalable.

Il n'est pas toujours facile de répondre aux désiderats des différents clubs.

Vous trouverez en annexe, présenté sous la forme d'un calendrier "Fosse" et un calendrier "Parcours".

Championnats de Ligue :

INSCRIPTIONS aux Championnats de Ligue :

Depuis qu'un contrat a été signé avec la société « InscriptionWeb » en Novembre 2019, avec l'accord du Comité Directeur, les inscriptions se font sur internet.

Désormais les inscriptions se feront directement sur le site de cette société (avec un lien sur le site du Comité Régional), avec paiement en ligne par Carte Bancaire. Le tireur qui désirera participer à un Championnat de Ligue devra s'engager directement de cette manière. Les inscriptions seront ouvertes jusqu'au lundi soir avant la Compétition. Ensuite, le tirage au sort sera effectué par la personne habilitée au sein du Comité Directeur et ce tirage au sort sera mis en ligne sur le site Régional et envoyé aux Clubs pour diffusion à leurs tireurs.

Le fichier de la Compétition sera transmis au Club organisateur le mardi soir ou le mercredi dans la journée, afin que celui-ci puisse imprimer les dossards, les feuilles de marque.... Et tous les documents nécessaires à l'organisation du Championnat.

Le règlement des engagements au Club organisateur sera ensuite transmis par virement dans les 15 jours qui suivent la fin de la Compétition. MERCI AUX CLUBS ORGANISATEURS DE TRANSMETTRE LES RESULTATS AU PRESIDENT DU CR AU PLUS VITE AFIN DE CALCULER LES VIREMENTS

Pour 2026, *les réservations de repas se feront sur le site, en même temps que l'inscription.* Le prix arrêté est de 17€ le repas (Entrée, Plat, Dessert, Eau et Café compris). La commission retenue par InscriptionWeb sera réglée par le Comité Régional. Les 17€ seront reversés au club organisateur. **Aucune réservation de repas ne se fera le jour de la Compétition (pensez à vos accompagnants).**

En 2025, le système a bien fonctionné. Il n'y a pas eu de baisse de participation. Par contre les inscriptions ont été faites tardivement.

En cas de problèmes lors de votre inscription en ligne, merci d'envoyer un mail au CR via le site de ce dernier en expliquant le problème.

Nous sommes conscients que cette formule perturbe encore quelques-uns de vos licenciés. Aussi avons-nous besoin de votre aide précieuse auprès d'eux. Pensez à inciter et n'hésitez pas à rappeler aux tireurs de s'inscrire pour les Championnats, car aucune inscription ne sera faite après la fin de session internet !!!

TARIFS DES CHAMPIONNATS DE LIGUE:

La répartition est la suivante :

| Prix | Plateaux | Organis. | C.R. | FFBT |
|----------------------------|----------|----------|-----------|---------------|
| F.U. – D.T.L. €. 49 | = €. 24 | €. 7.60 | €. 9.70 - | €.8.00 |
| P.CH. €. 56 | = €. 31 | €. 7.60 | €. 9.70 - | €.8.00 |
| C.S. €. 56 | = €. 31 | €. 7.60 | €. 9.70 - | €.8.00 |
| E.S. €. 47 | = €. 30 | €. 7.60 | €. 9.70 | |

Désormais, le montant total (F.U ou DTL : 49€, PCH ou C.S: 56€, E.S : 4€) est à régler lors de l'inscription. Les Dames ne règlent que les plateaux et les jeunes ont accès gratuitement aux Championnats de Ligue. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence. (Décision A.G 2018.).

Les entraînements la veille de la Compétition, pour les tireurs inscrits ainsi que pour les arbitres ne doivent en aucun cas excéder : **€.6,00** pour les F.U./D.T.L et **€.8,70** pour les P.CH./C.S./E.S. Pour bénéficier de ce tarif, signalez votre participation au Championnat du lendemain en cas d'oubli, cela évite les problèmes !!

Il est rappelé que les Dames et les Juniors/cadets ne paient pas l'engagement des Championnats de Ligue, les Dames doivent régler les plateaux, ceux des Juniors/Cadets sont payés par le Comité Régional. **En ce qui concerne les Championnats Départementaux, les plateaux sont dus par tous.** Certains comités Départementaux paient ceux des Juniors/Cadets.

Il a été constaté une tendance de nos jeunes à s'inscrire aux différents championnats de ligue mais à ne pas y participer. Lors de l'AG 2025, à la demande des présidents de clubs, de facturer aux clubs des jeunes absents le montant des inscriptions.

Ces absences ont un double impact, le premier est de prendre la place d'un tireur qui aurait voulu participer, et le second est que la FFBT prélève les 8 euros qui lui revient malgré la non participation du tireur.

RAPPEL:

Des BARRAGES doivent être tirés dans toutes les séries et catégories, sauf pour les équipes.

Organisation des Championnats de Ligue 2026.

F.U: - 2 Fosses. (*Au vu de la baisse de participation à la F.U il a été décidé de tenter d'organiser sur un stand à deux fosses. Ceci afin d'ouvrir à d'autres clubs et de diversifier les possibilités en variant les lieux.*)

Avec un maximum de 84 tireurs par journée.

- Le Samedi : - Les 2°, 3°, 4° séries, Juniors & Cadets.
- Le Dimanche : - Les autres séries et catégories.

D.T.L : - 4 Fosses.

- Le Samedi : - Les 2°, 3°, 4° séries, Juniors & Cadets.
- Le Dimanche : - Les autres séries et catégories.

Parcours : - 6 ou 8 Postes de tir (*suivant les disponibilités du stand, avec une préférence pour 8 postes*).

- Le Samedi : - Les 2°, 3° et 4° séries
- Le Dimanche : - Les autres séries et catégories.

C.S: - 4 Compaks.

- Le Samedi : - Les 2°, 3° et 4° séries
- Le Dimanche : - Les autres séries et catégories

SI LE NOMBRE D'INSCRITS au Parcours ou au Compak Sporting n'excédait pas 132, la compétition serait organisée en une seule journée !! Mesure adoptée à l'unanimité de l'A.G.2009.

Il sera procédé à deux remises, une le Samedi soir et une le Dimanche soir, celle-ci incluant le scratch et les équipes. Les tireurs ne tirant pas le jour prévu, seront tous classés hors-concours, ils n'apparaîtront qu'au scratch, ceci afin de pouvoir participer aux Championnats de France !! Les tireurs Hors-Concours ne pourront faire partie d'une équipe de Club. ET NE POURRONT PARTICIPER A AUCUN PODIUM.
(Adopté à l'unanimité).

Attention, lors de la remise, seul les récipiendaires présents recevront leur médaille !!

Tout Club qui aura un minimum de trois inscrits se verra classé automatiquement en équipe de Club. A moins qu'il n'ait manifesté son désir de ne pas participer à ce classement. Soit par mail avant la Compétition, soit en le signalant le samedi matin avant la fin du premier tour. Sinon, il se verra réclamer d'office la somme de 15€.

POUR RAPPEL, LE RÈGLEMENT DES ÉQUIPES DOIT S'EFFECTUER AVANT LA FIN DU PREMIER TOUR. EN DEHORS DE CELA LE CLUB ORGANISATEUR REFUSE LE RÈGLEMENT. LE CLUB N'AURA DONC PAS D'ÉQUIPE CLASSEE

Le Montant des équipes revient au Comité Régional.

POUR RAPPEL, IL EST INTERDIT D'INSCRIRE UN TIREUR LE MATIN DE LA COMPÉTITION. MÊME SI IL Y A DES PLACES DE LIBRES. PAS LA PEINE DE DEMANDER AU PRÉSIDENT DU CLUB OU A L'ARBITRE RESPONSABLE.

DE MÊME, TOUT TIREUR ABSENT SE VOIT NOTE DE 4 ZERO, SAUF DEMANDE ÉCRITE DU PRÉSIDENT DU CR DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'EXEMPTION DE PARTICIPATION A LA LIGUE .DEMANDE QUI SERA ENVOYEE AU PRÉSIDENT DU CLUB ORGANISATEUR AINSI QU'A LA FFBT

Il est rappelé que tout tireur qui abandonne un Championnat de Ligue, se fait inscrire et ne se présente pas sans motif sera sanctionné et s'il récidive ne pourra tirer de Championnat l'année suivante.

L'organisation de telles compétitions demande un minimum de sérieux, aussi bien de la part des organisateurs que de la part des tireurs !!!

Tirage au Sort et Horaires : Sont fait par la personne du Comité Directeur du Comité Régional habilitée. **Elle fait suivre par Email aux Présidents de Clubs qui après réception ont à charge de faire suivre par Email aux tireurs concernés.** Les tirages au sort et horaires de passage sont consultables sur les sites Internet des Clubs et du Comité Régional par tous.

Les Clubs qui acceptent une compétition de Ligue pour la première fois ou pour une nouvelle discipline, devront obligatoirement organiser un Concours dans cette même discipline, afin qu'une vérification de l'ensemble des Installations conformes aux règlements, puisse être effectuée. [Cette année, au vu du calendrier très chargé, ceci ne sera pas possible,] une vérification des installations pourra avoir lieu lors d'une visite d'un membre du Comité Directeur ou d'un arbitre mandaté à cet effet.

Aucun entraînement d'une autre discipline ne peut avoir lieu le jour du championnat, tant que la remise des Médailles n'est pas terminée, ceci en respect du cahier des charges national.

PULL SHOOT

-Un *Pull Shoot*, peut être organisé lors d'une compétition de Ligue. Dans les conditions suivantes. Tout d'abord il faut *l'accord du Responsable de la compétition*. En cas de réponse positive, *il ne peut commencer qu'après la fin du Premier tour et doit être terminé dès la fin du dernier tour de la compétition*. Il ne doit en aucun cas gêner le bon déroulement de la compétition. Cas, où, s'il le juge opportun, le Responsable peut demander l'arrêt définitif de ce concours et une sanction sera prise envers l'organisateur. Approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Le Jury de chaque compétition devra obligatoirement être constitué, dans la forme prévue au cahier des charges fédéral et être composé d'un Représentant des Tireurs qui devra siéger à la commission de discipline pour le Championnat concerné, dans le cas où celle-ci serait saisie. Les coordonnées du Médecin de Garde le jour de la compétition devront être affichées sur le stand le jour de celle-ci.

RAPPEL : Lors des différents Championnats, Challenges et Trophées, toute réclamation devra être faite, comme prévu au cahier des charges nationales, par écrit et accompagnée de la somme de 30€.

Les dossards pour les Championnats de Ligue sont obligatoires.

RAPPEL : Pour toute Compétition inscrite au Calendrier (Comité Régional ou FFBT), la possession d'une licence en cours de validité est OBLIGATOIRE.

De même, la fédération n'autorise plus l'organisation de deux compétitions(sur les disciplines : PC/CS/ES, et FU/DTL,TRAP1 de l'autre) donnant lieu à une remise de prix en argent égal ou supérieur à 300 euros sur des dates similaires et sur des stands situés à moins de 300 km à vol d'oiseau l'un de l'autre. La première demande étant prioritaires sur la seconde.

Les concours donnant lieu à une remise des prix en argent ou en nature dont la valeur excède 3000 euros sont désormais soumis à la seule approbation de la fédération.

Les comités régionaux ne sont pas compétents pour délivrer des autorisations, même pour les concours dont la remise des prix excède 3000 euros mais inférieure à 6000 euros

Les Championnats Départementaux sont sous la responsabilité des Comités Départementaux. Une précision à ce sujet, le Comité Départemental attribue les Championnats aux différents stands de son département, mais les dates des Championnats sont fixés par le Comité Régional ! Il n'y a aucun problème, si le Championnat se déroule le samedi, (pour des raisons de disponibilités d'ouvertures, par exemple).

Le tarif indiqué ci-dessous est le **maximum** à appliquer. Il est recommandé que tous les Départements s'alignent sur le même prix.

F.U./D.T.L. : **€.32** pour 100 plateaux P.CH./C.S. : **€.43** pour 100 Plateaux. Ces tarifs incluent le montant de l'engagement. Montant auquel il convient d'ajouter la cotisation au Comité Départemental, celle-ci étant 1€ à 2€ / tireurs.

Equipes de Club : 15€.

Chaque Club organisateur des Championnats Départementaux devra envoyer par mail, après extraction au format PDF sur le logiciel HKTrap dans la semaine qui suit à la secrétaire, Martine Delaunay, ainsi qu'au Trésorier et au Président.

Précision supplémentaire : Pour les résultats, cliquer sur « tous Classements », ensuite sélectionner les catégories et séries du Championnat. Faire imprimer et « extraction PDF ». Ainsi les résultats complets sont envoyés en une seule fois et pour la mise en ligne, cela facilite le travail, car sinon il faut refaire la manip autant de fois qu'il ya de pages !

TARIFS DES CHALLENGES ET TROPHEES :

| | Prix | Plateaux | Dot. Jour | C.R |
|-----------------------|-------------|-------------|---------------|---------------|
| CHALLENGE & TROPHEE : | €.44 | €.30 | €.7.60 | €.6.40 |
| TROPHEE COMPAK S. : | €.51 | €.37 | €.7.60 | €.6.40 |

La dotation jour servira à payer les plateaux pour les Juniors et les Cadets, ceux-ci bénéficieront désormais de la gratuité lors de leur participation. (Décision de l'A.G. 2008 à l'Unanimité.).

Comme pour les Championnats de Ligue, le montant total (44€ ou 51€) est à régler à l'inscription et aucun remboursement ne sera fait en cas de non participation.

Le montant à régler pour l'équipe de Club est de 15€.

Les inscriptions se feront de la même manière que pour les Championnats de Ligue, directement sur le site internet utilisé à cet effet, avec paiement sécurisé en ligne.

Le Trophée de Normandie : Les Trophées sont OPEN, autrement dit ouvert à tous. Chaque Département de la Ligue devra à tour de rôle en assurer l'organisation dans la mesure du possible.

Trophée de Normandie de (Compak Sporting). Cent plateaux de CS ou de PC, il se déroule en Open. Il a été décidé de l'organiser une année sur deux en Parcours de Chasse. Donc en 2026, il sera en CS.

Le Comité Régional fournit médailles et coupes. Les diplômes doivent être imprimés par le Club organisateur, sur du papier de fort grammage (160 ou 250 gr). Les résultats des Compétitions devront être affichés sur un Tableau ou un écran suivant le mode d'organisation.

Le Cahier des Charges envoyé à chaque club retenu pour l'organisation d'une compétition doit être retourné signé par le club au plus tard un mois avant la date du dit championnat . En cas de non renvoi de ce dernier, le club sera pénalisé d'une retenue de 300€, et la compétition organisée dans un autre club.

RESULTATS : Les résultats de chaque compétition doivent être envoyés, à chaque Club ayant des tireurs engagés, par mail [ou par courrier], ainsi qu'au Président du Comité, au Trésorier et au Secrétaire pour les classements, ainsi qu'à la F.F.B.T. Pour la F.F.B.T, penser à envoyer le fichier Internet (Extraction en CSV) pour que les résultats figurent sur le site Fédéral !! Obligatoire pour pouvoir s'inscrire au Championnat de France.

Le Tireur ayant abandonné ou ne s'étant pas présenté (sans motif valable) sera sanctionné. Cette mention devra figurer sur les feuilles du tirage au sort des planches de tir adressées à chaque tireur.

Un tireur qui pour une raison quelconque abandonnera au cours d'une compétition ne pourra le faire qu'en ayant été examiné sur place par un médecin présent ou en se présentant au médecin de service désigné par le club organisateur ou le jury.

Si un tireur est inscrit au Championnat de Ligue et qu'il ne participe pas, mais qu'il a prévenu son club ou le club organisateur de son absence. Il n'y aura pas sanction, si toutefois l'excuse est valable et pas du genre je ne serai pas là parce que je ne tire pas en même temps que Machin.

En cas d'abandon sans motif valable, le tireur sera interdit de compétition l'année suivante. (Décision unanime de l'A.G.2010)

Catégories : Vous êtes invités à vous reporter aux renseignements figurant sur la licence ou Weblice.

Attention, à compter de 2023 la Fédération a décidé d'adopter les nominations de la FITASC afin d'éviter les confusions. Donc désormais les Catégories sont : Man (F, 1°, 2°, 3° et 4°), senior (A & B), Vétéran, Master... Il n'y a pas de changement pour les Juniors, Cadets et Dames.

Arbitrage : le remboursement des frais des Arbitres a été modifié. Il passe à €.100 par jour pour la fosse et le CS et 120 euros par jour pour le PC, dont **€.30** par le Club et **€.70** par le Comité Régional, le repas de midi est OFFERT PAR LE CLUB (décision A.G.1999 à l'unanimité !), plus **€ 0.50** du km, dû par le Club, pour l'Arbitre responsable qui se déplace la veille pour tracer (ou régler les fosses*).

*Les fosses pouvant être tirées à l'entraînement sur les trajectoires de la compétition, le club prend contact avec le responsable pour qu'il règle celles-ci en cours de semaine.

MERCI AUX ARBITRES RESPONSABLE DE COMPÉTITION DE RENVOYER AU RESPONSABLE DES ARBITRES LE COMPTE RENDU DE CETTE DERNIÈRE

Fosses : 2 Arbitres par fosse

Parcours de Chasse : 6 Arbitres pour 4 Postes. (12 Arbitres pour 8 postes) 9 arbitres pour 6 postes (2022)]

Compak : 4 compaks : 2 Arbitres par C. S.

L'indemnisation de pullage (20€ par jour), n'est due par le club que pour le Parcours de Chasse et l'English Sporting. Pour les autres disciplines, la gestion des pulleuses est assurée par les arbitres sans aucune compensation financière !

Remarque, le Comité Régional augmente sa participation, celle du Club est allégée (30€ au lieu de 38€).

Le Comité Régional a décidé que le repas (25€ maximum) le jour de l'Assemblée Annuelle des arbitres leur serait offert. Les déplacements pour se rendre à cette même Assemblée, seront défrayés, à condition que ceux-ci fassent un maximum de covoitage, avec leurs proches voisins (A l'essai pour 2022). Reconduit pour 2023.

- **La visite Médicale est obligatoire.** Si celle-ci n'est pas effectuée, le tireur ne peut participer au Championnat et ne peut prétendre à aucun remboursement, l'erreur étant de son fait.

=

FINIADA : Accès au fichier des interdits de possession d'armes. Ce fichier est en consultation permanente. Et si la licence ne peut être délivrée ou doit être réclamée pour annulation, suite à l'inscription du demandeur sur celui-ci il n'y aura aucun remboursement. Mais le plus important me paraît être l'inscription dans ce fichier, qui peut intervenir à tout moment suite à une décision de justice pour une infraction bénigne.

Attention, les informations fournies aux Présidents de Club sont CONFIDENTIELLES !!!!

SIA : Depuis le début de l'année 2022, le S.I.A, râtelier numérique est en train de se mettre en place. Vous devrez tous vous y inscrire. Toutes les démarches étant dématérialisées, il sera le SéSAME pour nous tous. Il faudra créer un compte personnel sécurisé. Beaucoup de retard ayant été pris, il faudra attendre Septembre 2023 pour les tireurs sportifs.

Pour tous renseignements : INTERIEUR.GOUV.FR/ARMES

RGPD : Le règlement qui encadre la préservation des données personnelles, vous ne devez conserver aucunes données, et pour avoir accès à celles-ci vous devez y être autorisé par la personne concernée.

Logiciel HKTrap: Pour les Clubs qui le désirent, il peut être acheté via le formulaire de commande disponible sur le site Fédéral.

Il n'est pas prévu de formation en 2026, pour ceux qui rencontrent des difficultés dans son utilisation, je reste disponible, soit par téléphone ou dans le pire des cas en me déplaçant (doit rester exceptionnel).

Rappel important : Tout Club qui postule à l'organisation d'une compétition (Championnat de Ligue, Challenge ou Trophée) doit être autonome dans la gestion des classements sur HK Trap.

Le site Internet du Comité Régional : Vous disposez maintenant d'un site Internet pour y récupérer quelques informations. Si vous voulez y trouver des infos, il va falloir penser à m'en faire suivre. Sinon, vous pouvez y trouver les renseignements concernant les différentes compétitions de Ligue, ainsi que les Trophées et Challenges. Pour le reste, si vous nous faites parvenir un lien avec vos sites respectifs, nous les mettrons sur ce site afin que les renseignements puissent être récupérés directement à la source. Avec le RGPD il devient difficile de faire de l'information sans diffuser de données personnelles, donc avec ce système, uniquement les données que vous souhaitez seront consultables.

L'Adresse de celui-ci est : www.ligue-de-normandie-ball-trap.fr

Ce sera aussi le SéSAME pour s'inscrire aux Championnats de Ligue, Open, Trophées et Challenges.

Aide aux Jeunes : Le compte-rendu sera envoyé par Email aux responsables de Clubs, charge à eux d'en assurer la diffusion à leurs licenciés.

Les fonds disponibles seront utilisés en priorité pour doter chaque Junior et Cadet qui participera aux Championnats de Ligue. Le montant du bon d'achat est de **30€**. En 2025, moins de 50 pour cent des bons ont été utilisés..... A partir de 2026, les bons seront envoyés aux clubs dont des jeunes participent à ces compétitions, charge à eux de transmettre les bons aux jeunes et de retourner à la trésorière le bordereau signé. Le bon sera utilisable pour acheter des cartouches dans un certain nombre de magasins ayant accepté de les prendre en compte. De plus les engagements aux Championnats de France sont remboursés et les participations aux Championnats de Ligue sont pris en charge par le Comité Régional. Merci de les renvoyer à la trésorière au plus tard le 1 er Novembre de l'année en cours.

Inscriptions aux Compétitions Fédérales : Vous êtes maintenant habitués à vous inscrire directement sur le site Internet de la Fédération (www.ffbt.asso.fr), le site est sécurisé et accepte votre paiement par carte bancaire. **Ceci concerne les présélections, les sélections nationales et les championnats de France.**

Dopage : Même si notre Sport n'est pas vraiment concerné par ce FLEAU, ne soyez pas étonnés de voir lors d'un Championnat Départemental ou Ligue un Docteur **avec** un ordre écrit lui stipulant de procéder à un tel contrôle sur tel et tel tireurs.

D'autre part, la liste des produits interdits peut être consultée à tout moment par les tireurs afin de se renseigner sur le site Internet du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

En ce qui concerne les tireurs qui prennent des produits pour se soigner, il est impératif de monter un dossier près de l'AFLD pour éviter une procédure disciplinaire en cas de contrôle.

La Revue : La Normandie n'y apparaîtra que si les clubs organisateurs de compétitions et concours y envoie des photos et comptes-rendus (via la F.F.B.T).

Dérogations : « Je vous rappelle qu'il n'est plus délivré de dérogation par la F.F.B.T. pour participer aux Championnats de France ». Si vous ne participez pas au Championnat de Ligue de la discipline, vous pourrez participer au Championnat de France uniquement en Hors-concours et ce, si toutefois il reste des places disponibles à la fin des inscriptions.

Mutations : Dans ce domaine, il y a eu, avec l'informatisation des licences et Weblice, une évolution énorme. Désormais, le licencié doit via son compte sur le site Fédéral, faire sa demande de mutation. Celle-ci sera directement prise en compte, à partir du moment où elle est faite avant le 31 Octobre de la saison en cours.

Écoles de Ball-Trap : Les Écoles de Ball-Trap sont maintenant en place. Un certain nombre Clubs Normands ont répondu présent et je les en félicite.

Aujourd'hui, il faut être « École de BT » pour que les Jeunes et les Dames continuent à pouvoir bénéficier des Cartouches Fédérales. Même si des Initiateurs Libres existent dans vos Clubs, ils perdront leur qualification si votre Club n'est pas « École ».

Je laisse à Quentin GUERIN, notre Référent Régional le soin de vous en parler : Ces stages de formation s'adressent en priorité aux Clubs labellisés EFBT. Il est rappelé que ce ne sont pas des stages de perfectionnement pour les tireurs. Mais bien des stages de formation d'Initiateurs qui sur le stand, accueillent les nouveaux tireurs. Ils les accompagnent pour se mettre le fusil à l'épaule et découvrir un nouvel environnement où évoluer en toute sécurité par rapport à soi-même et aux autres utilisateurs du stand.

De nombreux initiateurs de club doivent faire leur recyclage ainsi que des formations pour de nouveaux initiateurs, à ce jour nous sommes en attente de la liste de la part de la FFBBT . Nous reviendrons vers les clubs dès réception afin de faire un point sur les licenciés toujours intéressé par le recyclage ainsi que sur d'autres formations (entraîneurs, formateurs, etc)

Concernant les Clubs labellisés, la configuration idéale, est d'avoir deux Initiateurs actifs. Afin d'éviter une surcharge ne reposant que sur une personne. De plus, en cas de départ de l'un des deux vers un autre club, vous restez à pouvoir assurer l'école et l'accueil.

J'attire votre attention sur un point important. Toute licence non renouvelée entraîne la perte de toutes les qualifications acquises auparavant (Arbitre, Initiateur....).

-Depuis quelques années maintenant, le Comité Directeur vous demande comme cela doit être fait, de fournir à la ligue,

- a) la constitution du bureau de votre club,
- b) le compte-rendu d'A.G,
- c) vos comptes.

Un certain nombre de clubs l'ont fait, mais il en reste toujours pour se faire tirer l'oreille. Il serait pourtant bien de savoir à qui l'on s'adresse quand on a besoin d'un contact avec un club. Pour ce qui est du compte-rendu d'A.G, celle-ci étant obligatoire une fois par an, cela permet de s'assurer que le club est en règle avec la loi. Concernant le bilan financier, apparemment, cela gêne quelques clubs, ce qui est difficile à comprendre, étant entendu que celui-ci doit être fourni à tous les membres du club, il n'a donc rien de secret. Si certains clubs éprouvent une gêne à le fournir, ceci peut être compréhensible, mais pour les autres éléments je ne vois pas où peut résider le problème.

Pour pouvoir demander des subventions et pour la plupart des démarches, vous devez maintenant avoir un numéro SIRET ou SIREN, suivant les cas. Et avoir fait la déclaration INSEE sur leur site via FranceConnect.

Déplacements : Suite à la décision prise par le Comité Directeur lors de sa réunion du 28/09/2007, désormais les membres de celui-ci seront indemnisés lors de leur déplacement aux réunions.

Vacance du poste de secrétaire

Suite à la disparition de notre secrétaire Lionel TOURGIS en 2025 , c est Martine DELAUNAY qui assuré l intérim du poste.

Le président à présenté la candidature de cette dernière pour le poste de secrétaire ,décision approuvée par l ensemble des personnes présentes.

La modification auprès de la préfecture sera effectué dans les jours qui viennent .

Mérite Régional :

Il doit être remis à des Bénévoles qui œuvrent dans les Clubs depuis de nombreuses années. Ce doit être la récompense du temps et du travail donné gracieusement pour les autres. Une mise en valeur du Bénévolat et de ceux qui s'y donnent. Je laisse maintenant la parole à Martine Delaunay (Présidente de la Commission Récompenses) pour remettre les Mérites Régionaux à des Bénévoles qui les méritent amplement et sans qui nos Clubs ne pourraient fonctionner et recevoir le plus grand nombre.

Ont reçus le Mérite Régional :

NADEGE LEBLANC T A PIGEONS LA RISLE

JEROME LAMY BTC DU PLATEAU

LAURENT CHAUVEAU ASTAC

PIERRE MARION BTC ORBEC

SANDRINE LEFVBRE TIRS ET LOISIRS

THIERRY CHARLES ESF FALAISE

L'assemblée générale ordinaire 2026 se déroulera le samedi 16 Janvier 2027 au stand de L ESF FALAISE ;

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est déclarée close à 12h45.

Le président

ERIC COLAS

La secrétaire

Martine DELAUNAY